

Réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2014

Le dix-neuf du mois de juin deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER adjoints, Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Nathalie BLANCHARD donne procuration à Mireille PALMIER, Dominique DUBOIS donne procuration à Fabien MARTINON, Jean-Jacques COGNARD, Edouard PONCET

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Lecture est faite du procès verbal de la dernière réunion.
Le compte rendu est approuvé.

PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE – Délibération 1406001

Monsieur le Maire explique que les tickets de cantine n'ont pas été augmentés pour les familles depuis septembre 2010. Le prix du repas chez « Coralys » sera de 4.50 € ttc à la prochaine rentrée, soit une augmentation de 8 centimes par rapport à septembre 2013.

Christophe GUILLARME propose de répercuter cette hausse. Le prix du ticket sera le suivant à partir du 1^{er} août 2014 :

- 2.98 € le ticket soit 29.80 € le carnet pour les enfants
- 4.50 € le ticket soit 45,00 € le carnet pour les adultes.

Approuvé à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN-Délibération 1406002

Vu la délibération du 20 octobre 2011 appliquant la taxe d'aménagement,

Vu l'article L331-9 du code de l'urbanisme modifié par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 – art.90

Vu l'article L 331-14 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable, soit jusqu'à 20 m² maximum.

Cette mesure sera applicable au 1^{er} janvier 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide cette exonération à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 1406003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le taux de la redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne s'élève pour 2014 à 0.19 €/m³. Il propose de fixer les tarifs 2014 de la redevance assainissement comme suit :

- 0.19 €/m³ pour la redevance pollution et réseaux de collecte
- 0.41 €/m³ pour la part communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit de la redevance 2014 :

- Pour les ménages reliés au réseau d'eau : 30 € de base forfaitaire + 0.41 € (part communale) + 0.19 € (modernisation des réseaux) par mètre cube d'eau consommé,
- Pour les ménages possédant une installation particulière d'alimentation en eau : 30€ de base forfaitaire + 50 m³ pour une personne seule et 100 m³ pour un ménage à 0.41 € + 0.19 € le m³
- Pour les ménages utilisant à la fois le réseau d'eau et une installation privée : 30 € de base forfaitaire + 50 m³ pour une personne seule et 100 m³ pour un ménage à 0.41 € et 0.19 € le m³ consommé si le volume provenant du réseau public est inférieur à la consommation moyenne par habitant

DEMANDE DE SUBVENTIONS – Délibération 1406004

Une demande de subvention a été reçue pour l'organisation de la fête du lait qui se déroulera à Feurs les 13 et 14 septembre 2014. Nous avons eu également trois courriers (Lisa Thollot, Alicia Bécot et Clarisse Protière) de demandes de soutien pour un voyage solidaire au Burkina-Faso organisé par la MJC de Feurs. Christophe GUILLARME propose de verser 100 € pour la fête du lait et 300 € à la MJC de Feurs pour les voyages solidaires.

Il sera demandé aux 3 jeunes filles de présenter leur voyage aux élèves de primaire dans le cadre du temps périscolaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

CONTRAT SAISONNIER - Délibération 1406005

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé de recruter Madysone COUBLE pendant l'été, mais elle a trouvé depuis un travail correspondant à ses études. Aussi il propose de recruter Antoine DHALLUIN qui habite rue Jean-Baptiste Laffay, du 28 juillet au 22 août à raison de 24.5 heures hebdomadaires.

Validé à l'unanimité.

CONTRAT AIDE – Délibération 1406006

Le contrat aidé d'André Giraudon a pris fin le 17 juin et n'a pas été renouvelé par Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter une personne en contrat aidé (CUI ou CAE) pour une période de 6, 12 ou 24 mois renouvelables, pouvant assurer la surveillance des enfants pendant le temps périscolaire et effectuer des travaux d'entretien sur la commune.

Une annonce sera déposée auprès du Conseil général de la Loire et de Pôle Emploi.

Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE – Délibération 1406009 :

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Pour information : Prix moyen pondéré TTC de l'eau hors redevance pollution, par M3:

- 2.54 € au 1/1/2013 et 2.65 € au 1/1/2014 soit 4.3 % d'augmentation

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport contenant les indicateurs techniques, financiers, la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés, délégation,...

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public à la mairie dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

PRODUITS IRRECOUVRABLES :

Le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres suivants et demande l'allocation en non-valeur :

- Sagnard Amandine pour 1 172.91 €
- Brossat Jacques pour 59.89 €.

En cas de refus, il convient de donner de nouveaux éléments permettant d'exercer l'action en recouvrement.

Le conseil décide d'apporter de nouvelles informations au comptable.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Qualité de l'air et légionellose dans les écoles maternelles**

Le plan national santé environnement prévoit le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles maternelles avant janvier 2015 ainsi que le contrôle de la légionellose dans les réseaux d'eau chaude.

Les communes de la CCFF devraient se grouper pour effectuer une consultation d'un prestataire.

➤ **Communauté de communes :**

- Monsieur le Maire donne la parole à Michel Grand pour faire un compte-rendu des conseils communautaires :

Péréquation : La loi de finances 2012 a institué la péréquation horizontale pour le secteur communal. Les montants à payer par les communes et l'intercommunalité sont : 63 787 € en 2012, 154 084 € en 2013 et 260 621 € en 2014.

La communauté de communes a pris en charge la totalité des sommes demandées pour ces trois années.

Tarifs piscine : augmentation du prix de base du ticket d'entrée.

Ordures ménagères : vu la réforme prévoyant le regroupement intercommunal, la mise en place de la redevance incitative est suspendue pour l'instant.

➤ **Réunion voirie**

Monsieur le maire laisse la parole à Bernard Naulin qui fait un compte-rendu de la réunion voirie.

Les travaux suivants sont proposés :

- Curage des fossés
- Passage protégé route de Pouilly à la sortie de la place de l'école
- Protection du cheminement piéton par l'installation de lisses en bois
- Plots de protection à installer route de Rozier et route de Pouilly pour limiter le stationnement gênant et sécuriser les terrasses des commerces
- Ravinement de sable rue du Buchon : la commission estime qu'il revient à Monsieur Colas de faire les travaux nécessaires, le conseil approuve
- Signalisation du parking du village : Une consultation sera lancée pour l'achat de panneaux
- Réalisation de voies de garage rue de Bérol
- Profil en long chaussée rue du Pommier (camion ordures ménagères et voitures qui raclent la chaussée) – travaux trop onéreux pour solutionner le problème ; il reste la possibilité d'emprunter la rue du Pommier par la route de Rozier
- Sécurité rue du Noyer : Pose de panneaux virage dangereux et chaussée étroite
- Réalisation d'accotements en béton strié et nervuré vers Intermarché
- Signalétique : il sera demandé aux employés communaux de recenser les panneaux manquants ou détériorés
-

➤ **Fête patronale**

Christophe GUILLARME lit le courrier de la présidente pour une demande d'aide.

Les manèges seront installés sur la place de l'école en prenant toutes les précautions nécessaires.

Arrêté d'interdiction de circuler dans le bourg route de Rozier du samedi soir au dimanche soir

Il faut des signaleurs pendant la course cycliste le samedi après-midi.

➤ **Conseil municipal des jeunes – Délibération n° 1406007**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de mise en place d'un conseil municipal d'enfants en septembre prochain

La commission CMJ est en charge de la gestion de ce dossier. Fabien Martinon lit le règlement intérieur.

Les objectifs du conseil municipal d'enfants sont : donner la parole aux jeunes civensois, les initier à la citoyenneté, mener des projets pour améliorer notre cadre de vie et participer aux commémorations.

Fabien Martinon propose que ce conseil soit composé de 9 enfants élus des classes de CM1, CM2 et 6^{ème}. Les élections auront lieu en septembre 2014 pour 2 ans. Les réunions se tiendront toutes les 4 à 8 semaines.

Ce projet a reçu un avis favorable de la part des enseignants. Le directeur a été contacté afin d'informer les enfants et les inviter à déposer leur candidature.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'entériner la création de ce conseil municipal d'enfants. Après avoir ouï l'exposé, le conseil valide à l'unanimité

➤ **Convention avec la CCFF pour l'instruction des dossiers d'urbanisme – Délibération n° 1406008**

Suite au renouvellement du conseil municipal, l'adhésion au service instruction de la communauté de communes devra être validée par la signature d'une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ **Informations diverses :**

- Site internet : Kévin Perrotta a terminé la structure. Il faut désormais lui fournir du texte et des photos à intégrer.
- Signaler les lampes d'éclairage public qui ne fonctionnent plus avant l'intervention de CITEOS
- Déplacement du poteau EDF au lieu-dit « Randan » suite à une division de parcelles
- Pierre Denis transmettra les numéros de portables des agriculteurs afin que les élus ou le secrétariat puisse les appeler en cas de vaches sur la voie
- Pétanque des élus : 2 doublettes inscrites (Michel, Véronique, Mireille, Nathalie, Serge, Anne-Marie)
- Courses cyclistes (fête patronale et tour de l'avenir le 26 août) : besoin de signaleurs

Tour de table :

Joëlle BAYARD demande l'inscription de la commune au jeu des 1000 euros sur France Inter : la commission animation s'occupera de la démarche.

Rythmes scolaires : Mireille PALMIER informe qu'une réunion pour les parents aura lieu le 2 juillet à la salle des fêtes

Elle rappelle que le jeudi après-midi a été retenu pour les activités périscolaires. Des intervenants en sport, anglais, musique ont été contactés.

Projet agrandissement école : Marie BAUDET de l'Atelier Ampère donnera une estimation lundi 23 juin pour transmission au conseil général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.